# Caractérisation des zones humides sur la base de critères pédologiques

## Formation continue - Module inter-entreprises

Les zones humides sont des milieux fragiles qui remplissent de nombreuses fonctions, dont la préservation de la qualité de l'eau et de la biodiversité. Souvent situées à l'interface entre espaces aquatiques et agricoles, elles sont soumises à de fortes pressions anthropiques.
Le code de l'environnement stipule qu'il est nécessaire de les préserver. L'arrêté du 24/06/2008 modifié le 01/10/2009 en précise la définition, introduisant des critères sur les sols et la végétation qui permettent d'identifier et de délimiter des zones humides. Cette réglementation sert de base aux études d'impact d'une installation, ouvrage ou activité sur ces zones.
La formation se focalise sur les aspects pédologiques de ces textes réglementaires, en particulier sur la reconnaissance...

**LES +**
DE LA FORMATION

La moitié du temps sur le terrain, sur plusieurs sites pour une confrontation à la plupart des situations.
Formation assurée par un pédologue certifié par l'Association Francaise pour l'Etude des Sols.

**Durée : 2 jour(s) - 14h**

**Session(s)**

**Publics concernés**
Agents des organismes instructeurs : DDTM, police de l'eau
Organismes en charge de la délimitation des zones humides : bureaux d'étude et organismes gestionnaires des territoires (syndicats mixtes...)

**Pré-requis**

**Responsables(s) et intervenant(s)**
Christophe Ducommun
Institut Agro

**Nombre de participants**
12 maximum

### Objectifs pédagogiques

- Comprendre les mécanismes de l'hydromorphologie dans les sols et savoir en déceler les différentes formes sur le terrain,
- Connaître les types de sols listés dans l'arrêté et les possibilités de les rencontrer sur le terrain,
- Apprendre à utiliser et interpréter des cartes pédologiques à différentes échelles, pour y retrouver les informations relatives à l'hydromorphie,
- Savoir délimiter les zones humides à partir de ces critères, sur une carte et sur le terrain.

### Programme

Cours théoriques :
- le critère sol dans l'arrêté
- l'hydromorphie dans les sols
- interprétation de cartes pédologiques

Observations de terrain (plusieurs sites) :
- reconnaissance des traits d'hydromorphie à l'aide de sondages à la tarière
- détermination de la classe d'hydromorphie GEPPA
- délimitation des zones humides

Alternance cours/terrain sur les deux jours

Évaluation et suivi :
- Questions-réponses
- Exercices d'application
- Sorties terrain
- Questionnaire de satisfaction
- Attestation de formation

Mis à jour le : 01/10/2025

## Contacts

Service Alternance et Formation Continue
2 rue Andre Le Nôtre, 49045 Angers Cedex 01
T. +33 (0)2 41 22 54 06

## Informations et inscription

Inscription via le site internet : https://formationcontinue.institut-agro-rennes-angers.fr
Les demandes d'inscription sont possibles jusqu'à 1 mois avant le début de la formation.
Formation ouverte sous réserve d'un nombre minimum d'inscrits
* Tarif en vigueur, révisé annuellement